

Chapitre 4

Objet-totem, objet tabou : la camisole dans les institutions de soin et de coercition (France et Belgique, XIX^e – XX^e siècle)

Depuis une vingtaine d'années, l'histoire des objets est mobilisée pour réinterroger les grands récits des lieux d'enfermement. S'inspirant de différents courants issus des *Science and Technologies Studies*, notamment autour des travaux de Bruno Latour, de l'histoire de la consommation ou de l'archéologie, les trajectoires des objets font découvrir de nouveaux espaces et des acteurs parfois oubliés dans l'historiographie. Les objets de contrainte révèlent les fortes dissymétries de pouvoir qui existent entre enfermants et enfermés, entre ceux qui punissent et ceux qui sont punis¹. Leur usage laisse aussi apparaître des contournements permettant de dépasser un clivage parfois manichéen entre dominés et dominants². Malgré ce changement de perspective amorcé il y a déjà plus de vingt ans, de nombreux objets restent ancrés dans le champ des imaginaires plutôt que dans une histoire des pratiques. La camisole, qui symbolise dès le XIX^e siècle la folie, en fait sans aucun doute partie.

Dans le pavillon de la ville de Paris, lors de l'Exposition universelle de 1878, un nouveau prototype de camisole inventé à Ville-Évrard incarne la modernité des structures asilaires

1. Michel Foucault appelle les objets de la contrainte les « instruments orthopédiques ». C'est la quatrième catégorie d'« appareils corporels » décrits dans *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France 1973-1974*, Paris, Seuil/Gallimard, 2003, p. 107.

2. Monika Ankele et Benoît Majerus (dir.), *Material Cultures of Psychiatry*, Bielefeld, Transcript, 2020.

chapeautées par la Préfecture³. Objet presque totémique de la psychiatrie, la camisole devient par la suite omniprésente dans les cultures populaires, que ce soit dans la bande dessinée avec *Les Cigares du pharaon* de Hergé (1934), dans le cinéma avec *Shock Corridor* de Samuel Fuller (1963) ou dans les jeux vidéo avec le personnage de Zant dans *The Legend of Zelda* (1986). Ceci est également le cas au sein des discours plus académiques, que ce soit dans les musées consacrés à la psychiatrie, où la camisole est souvent mise en avant, ou sur les couvertures de livres consacrés à la folie⁴.

Le mot « camisole » apparaît à la fin du XVI^e siècle dans la langue française et fait référence à une chemisette, sans être rattaché à l'époque à l'univers de la folie. Il commence à désigner un vêtement qui contraint dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, lorsque le monde occidental transforme sa façon de punir afin de l'humaniser (la guillotine s'est développée au même moment à partir de la même impulsion⁵). Si l'histoire de la découverte de la camisole de force par Guilleret à l'hôpital Bicêtre de Paris s'est avérée être un mythe semblable à l'histoire de la libération des fous par Pinel, il ne fait aucun doute qu'à cette époque, dans plusieurs parties de l'Europe, des institutions d'enfermement commencent à inventer des chemises qui visent à immobiliser les bras de personnes. Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que le mot entre dans le vocabulaire psychiatrique et commence à désigner un vêtement qui permet de ligoter des malades mentaux⁶. Au XIX^e siècle, son utilisation se répand et

3. *Les merveilles de l'Exposition de 1878*, Paris, Librairie contemporaine, 1879, p. 111.

4. Claude Quétel, *Histoire de la folie. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier, 2009.

5. Anne Carol, *Physiologie de la Veuve. Une histoire médicale de la guillotine*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 34.

6. Trésor de la langue française, <https://www.cnrtl.fr/definition/camisole> (consulté le 14 janvier 2022).

devient un outil psychiatrique communément employé⁷. Si le mot se retrouve systématiquement dans les manuels de psychiatrie à la fin du XIX^e siècle, il est devenu rare aujourd'hui, les psychiatres préférant utiliser le terme plus générique de « moyens de contention ».

Quoique l'objet soit univoque dans l'imaginaire, où il sert de repoussoir, ses significations sociales, dans les différents contextes institutionnels où il est employé, sont ambivalentes. Après avoir exposé les raisons de son premier essor, différentes études de cas – un asile belge du début du XX^e siècle, la section psychiatrique d'un hôpital universitaire bruxellois dans les années 1930-1970, les pratiques de la police bruxelloise à la fin du XIX^e siècle, l'enfermement des mineurs délinquants, l'expérience carcérale des condamnés à mort en France au XX^e siècle – développeront la multiplicité de l'utilisation de la camisole. Au-delà des seuls espaces de la folie, l'exemple de la camisole est majeur pour saisir combien les pratiques de soin, de discipline, de protection et de punition sont étroitement liées.

Contenir : un remède ?

Nombreux sont les aliénistes qui voient dans l'introduction de la camisole un progrès significatif. En 1789, l'Écossais William Cullen est très élogieux : « Il est toujours nécessaire de contenir la colère et la violence des fous pour éviter qu'ils ne se blessent eux-mêmes ou blessent les autres, mais cette retenue doit aussi être considérée comme un remède. La contention, par conséquent, est utile et devrait être complète ; mais elle devrait être exécutée de la

7. Will Wiles, « Straitjacket: A Confined History », in Thomas Knowles et Serena Trowbridge (dir.), *Insanity and the Lunatic Asylum in the Nineteenth Century*, Londres, Pickering & Chatto, 2014, p. 167-181.

manière la plus facile possible pour le patient, et le gilet de force répond à toutes les fins mieux que tout ce qui a été pensé⁸. » Elle est ainsi décrite comme un instrument de protection, pour le patient et les personnes qui se trouvent en contact avec lui, et comme un outil thérapeutique : Cullen ne mentionne à aucun moment une quelconque utilisation punitive. Mais dès son apparition, d'autres se montrent plus sceptiques : la camisole est d'emblée contestée.

Le courant du *no-restraint*, venu d'Angleterre où John Connolly en formule les principes à la fin des années 1830, c'est-à-dire le bannissement de toute forme de contrainte physique, et qui trouve rapidement des adeptes en France (Morel) ou en Allemagne (Griesinger), considère la camisole comme un des symboles de l'aliénisme posant le plus problème. Dans les manuels de psychiatrie, cette ambiguïté se ressent aussi. Le *Manuel de médecine mentale* d'Emmanuel Régis, publié une première fois en 1885 et qui connaîtra sous différents noms six éditions, en est une bonne illustration : la camisole de force y est dans la première version présentée comme un traitement requis « lorsqu'il y a *tendance* manifeste et continue aux actes de violence, activité incoercible ou propension à la mutilation volontaire et au suicide⁹ ». Mais, au fil du temps, son appréciation change. Dans la deuxième édition de 1892, la camisole est discutée dans le chapitre « *no-restraint* », mais reste néanmoins encore défendue. Quinze ans plus tard, en 1907, Régis écrit : « Aujourd'hui le *no-restraint* tend généralement à prévaloir et il est déjà beaucoup d'asiles où la camisole de force a entièrement disparu¹⁰. » Dans la version de l'entre-deux-guerres, elle n'a même plus sa place dans le précis, ce qui n'implique évidemment

8. William Cullen, *First Lines of the Practice of Physic*, Edinburgh, C. Elliot, 1789, vol. 4/1, p. 151-155.

9. Emmanuel Régis, *Manuel pratique de médecine mentale*, 1^{re} éd., Paris, Octave Doin, 1885.

10. Id., *Précis de psychiatrie*, 1^{re} éd., Paris, Gaston Doin, 1907, p. 970.

pas qu'elle ait disparu de l'asile psychiatrique. Dans d'autres écrits francophones, des évolutions similaires peuvent être observées¹¹. En 1871, Eugène Rouhier écrit dans sa thèse : « La camisole de force a été un réel progrès, car elle a fait disparaître des asiles les chaînes de fer, les anneaux fixés aux murs, etc.¹² » Mais trente ans plus tard, à la Faculté de Médecine de Montpellier, Girard conclut dans sa thèse intitulée de manière programmatique *De la suppression de la camisole de force dans les asiles d'aliénés* : « La contrainte mécanique "physique" dans les asiles d'aliénés est la honte du XX^e siècle ; il faut qu'elle disparaisse¹³. »

Dans l'histoire des prescriptions médicales, l'usage de la camisole évolue donc, passant d'un objet recommandé au XIX^e siècle, discuté à partir de la fin des années 1880-1890, à un objet invalidé au premier XX^e siècle. Toutefois, à aucun moment la camisole n'a été présentée dans le monde asilaire comme une pénalité, contrairement à d'autres pratiques : elle est absente des règlements qui prévoient une économie de peines¹⁴. Le règlement des établissements d'aliénés de Gand, rédigé par Joseph Guislain, le « père » de la psychiatrie belge, et publié en 1850, n'y intègre aucune mesure de contention¹⁵. Rares sont les documents publiés qui citent explicitement la camisole dans un contexte punitif : dans un rapport sur les asiles en Belgique rédigé en 1832, Édouard Ducpétiaux, inspecteur général des prisons

11. Henri Dagonet, avec la collaboration de G. Duhamel et J. Dagonet, *Traité des maladies mentales*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1894.

12. Eugène Rouhier, *De la camisole ou gilet de force*, thèse de médecine, Paris, Imprimerie de A. Pillet, fils aîné, 1871, p. 11.

13. P. Girard, *De la suppression de la camisole de force dans les asiles d'aliénés*, Montpellier, Imprimerie G. Firmin, Montane et Sicardi, 1904, p. 32.

14. Le « règlement général et organique » de 1874, qui détaille la loi belge des aliénés de 1873 et qui sera valable jusqu'aux années 1990, prévoit explicitement que chaque institution doit avoir un règlement d'ordre intérieur concernant les « moyens de contrainte » et les « punitions ». Chaque institution doit tenir « un registre spécial où il est fait mention des cas de séquestration absolue, de punition ou de contrainte, et de la durée de celle-ci dans chaque cas », « Régime des aliénés – Règlement général et organique », *Le Moniteur belge*, 1874, p. 1664.

15. Joseph Guislain, *Règlement – Établissements d'aliénés à Gand*, Gand, 1850.

et des institutions de bienfaisance, range malgré tout la camisole parmi les « moyens de répression », à côté de la « ceinture de cuir, [de] la douche et [du] fauteuil rotatoire »¹⁶.

De la prescription à l'usage

Les archives de la pratique psychiatrique font néanmoins rapidement apparaître une réalité bien plus complexe des usages de la camisole. L'importance des contextes locaux rend difficile toute généralisation. L'asile pour hommes de Saint-Martin de Dave (Namur), créé en 1901 par la congrégation des Frères de la Charité à la tête d'un réseau d'asiles belges, a par exemple établi un « registre des contraintes ». Exigé par la loi belge, ce document, qui existe à côté d'autres registres spécifiquement consacrés aux punitions, montre une certaine multiplicité des formes d'immobilisation, qui ne se réduisent pas à la seule camisole. Il comprend ainsi sept autres catégories : « mise en cellule », « enveloppement sec/humide », « entraves aux mains », « fixation au lit », « bain », « serre-drap », « séjour en chambre ». Les variations de leurs usages d'une année à une autre sont assez importantes, sans qu'une logique n'apparaisse clairement. Dans cette économie des contraintes, la camisole est un outil fortement minoritaire, loin derrière l'usage des entraves (voir tableau *infra*).

Cette multiplicité des formes de contention est probablement liée aux problèmes posés par la camisole. La demi-immobilité qu'elle impose reste une solution intermédiaire. Elle rend le patient dépendant du soignant : il ne peut plus ouvrir de portes, ne peut

16. Édouard Ducpétiaux, *De l'état des aliénés en Belgique, et des moyens d'améliorer leur sort; extrait d'un rapport adressé au ministre de l'Intérieur, suivi d'un projet de loi relatif au traitement et à la séquestration des aliénés*, Bruxelles, Laurent Frères, 1832, p. 9.

plus manger seul... Cependant, le fait qu'il puisse toujours marcher nécessite une certaine surveillance que l'immobilisation complète, par exemple par une fixation au lit, permet de suspendre.

Année	Cellule	Camisole	Ceinture	Entraves aux pieds et bras	Entraves au lit
1901	8	4	4	19	3
1902	5	1	11	18	3
1903	10	0	0	9	0
1904	1	1	0	0	0
1905	24	6	6	27	29
1906	32	11	4	34	29
1907	26	15	12	42	19
1908	12	15	7	32	10
1909	17	2	3	26	8
1910	19	3	3	35	8
Pourcentage sur les dix ans	25 %	9,5 %	8 %	39,5 %	18 %

« Registre des contraintes¹⁷ » de 1901 à 1910,
établi par l'asile de Saint-Martin de Dave.

Sans être exceptionnel, l'usage de la camisole n'est pas généralisé. Sur les plus de 2 100 patients qui séjournent à l'asile entre 1901 et 1910, 221 sont soumis près de 600 fois à ces outils de contraintes¹⁸. Sur les six utilisations de la camisole en 1906, trois concernent N. M., chaque fois pour « impulsions, bris de

17. Yohan Van Honacker, *Le traitement des aliénés à l'Institut Saint-Martin de Dave de 1901 à 1920*, mémoire, Université catholique de Louvain, 2012, p. 123. Les termes du tableau proviennent du « registre des contraintes », nom donné au cahier qui répertorie les moments de contention tels que prévus dans le règlement de de 1874.

18. *Ibid.*

carreaux¹⁹ ». Dans l'asile de Kortenbergh, destiné aux femmes, les chiffres sont proches. En 1915, sur 460 patientes, cinq sont soumises à la camisole qui est d'ailleurs loin d'être le moyen de contention le plus utilisé. Les 900 mesures de contrainte utilisées cette année ne concernent que 76 patientes²⁰. Les quelques dizaines de mentions de l'utilisation de la camisole qui ont été notées rendent difficiles l'établissement de conclusions générales. Cependant, retenons que la camisole est souvent utilisée lorsque l'aliéné casse du matériel : le personnel est alors confronté à une violence qui n'est pas dirigée contre soi-même mais qui vise à détruire. D'ailleurs, d'autres aliénés comme les épileptiques n'y sont pas soumis : la camisole est bien utilisée dans une certaine économie de la punition, et non pas contre toutes les formes d'agitation. Quelques décennies plus tard, l'Institut de Psychiatrie, établissement universitaire installé dans les années 1930 dans un vaste complexe hospitalier Bruxelles, se veut à la pointe du progrès médical. Sa taille, une centaine de lits, le nombre important de psychiatres et d'infirmières, et l'absence de gardiens distinguent clairement cet établissement des autres configurations asilaires belges. La modernité de l'Institut de Psychiatrie s'exprime particulièrement par le refus affiché des moyens de contrainte. À l'inauguration en 1931, le président de la Commission d'Assistance Publique affirme ainsi : « Plus de chaînes, plus de cabanons, plus de camisoles de force, plus de barreaux²¹. » Les dossiers de patients, très détaillés – les notes des infirmières et des égo-documents ont été conservés –, montrent que la camisole reste un outil, dont l'usage est certes limité, mais attesté jusque dans les années 1970, c'est-à-dire jusqu'à une période où la « camisole chimique²² » aurait rendu tout

19. Archives Saint-Martin, registre des contraintes, p. 4-5.

20. Archives de Kortenbergh, rapport annuel, 1915.

21. Benoît Majerus, *Parmi les fous. Une histoire sociale de la psychiatrie au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2013, p. 53.

22. Le terme de « camisole chimique » est attesté en français à partir de 1885, et attribué au « langage imagé » du psychiatre anglais Henry Maudsley (Max Simon,

moyen de contrainte physique superflu. Comme pour l'asile de Dave, la camisole reste ainsi très minoritaire dans les moyens de contrainte utilisés, et son usage tend à diminuer au fil du temps. Sur un échantillon de 2 000 séjours comprenant aussi bien des patients en consultation que des patients en admission forcée, seuls 46 ont été mis sous toile, 14 ont été « enveloppés » et 5 camisolés.

À l'Institut de Psychiatrie, la contention se déploie essentiellement au moment de la mise au lit et de l'endormissement le soir et la nuit. Elle s'accompagne d'ailleurs souvent de l'administration de calmants²³. Les adjectifs les plus souvent utilisés dans les notes des infirmières pour qualifier les patients sont : « agité », « anxieux », « bruyant », « agressif ». C'est au moment où l'encadrement est le plus faible et où le calme est prescrit dans les dortoirs que certains comportements, qui étaient acceptables pendant la journée, posent désormais problème. Avec un nombre égal de lits réservés aux hommes et aux femmes, il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de différence genrée quant à son utilisation, exactement la moitié des camisolés étant des femmes et l'autre moitié des hommes. Même si l'usage de la camisole est pensé comme un remède, les patients en parlent toujours comme d'une punition. Nina fait plusieurs séjours dans différents hôpitaux psychiatriques belges dans les années 1940 et 1950 et a consigné ses expériences dans son « Journal d'une piquée » ainsi que dans de nombreuses lettres. Dans une de celles-ci, elle se plaint auprès de son petit ami : « Cher Donat, heureusement que tu viens demander ma libération conditionnelle demain. J'ai été sous la camisole de force, ce n'est pas gai crois-moi [...] Je suis brimée pour rien²⁴. »

recension du livre du Dr Foville, *Lyon médical. Gazette médicale et journal de médecine réunis*, t. XVIII, 1885, p. 549). Il se répand dans les dernières années du XIX^e siècle avec l'introduction de médicaments narcotiques dans les asiles. Il connaît un regain, avec une forte connotation péjorative, à partir des années 1950 et le débat qui entoure l'introduction des neuroleptiques.

23. Cf. la fréquence du terme « reçu ».

24. Valérie Leclercq, *Et qu'en disent les patients? L'Institut de psychiatrie Brugmann et les écrits de ses malades (1950-1980)*, travail de séminaire, ULB, 2008, p. 21.

Hors l'asile, un instrument marginal ?

En dehors des asiles, l'utilisation de la camisole paraît moins fréquente : elle fait pourtant partie du matériel de contention que police, gendarmerie et établissements pénitentiaires sont susceptibles d'utiliser pour maîtriser certains accusés et condamnés, aux côtés d'autres objets comme les menottes ou les entraves. Elle est cependant peu présente dans les manuels de police ou de gendarmerie. Dans le *Dictionnaire des connaissances générales utiles à la gendarmerie*, dont la première édition date de 1885, la camisole de force a droit à une petite entrée où l'objet est défini comme une « sorte de vêtement dont les manches sont assez longues pour pouvoir être attachées derrière le dos. On s'en sert pour mettre dans l'impossibilité de nuire les fous ou les prisonniers dangereux²⁵. » Comme dans les asiles, il est très rare que la camisole soit intégrée dans le dispositif punitif. C'est pourtant le cas dans un rapport sur la réorganisation du service sanitaire relatif à la prostitution en 1890, dans lequel est indiqué que le registre disciplinaire y va « depuis la mise au pain sec et à l'eau jusqu'à la mise au cachot avec le pain sec et la camisole de force²⁶ ».

Là encore, même si elle est rarement mentionnée dans les sources administratives, un sondage opéré dans la presse belge montre toutefois une utilisation assez régulière de la camisole par les forces de l'ordre²⁷. En effet, les faits divers impliquant ce vêtement et se

25. Léopold Amade et Émile Corsin, *Dictionnaire des connaissances générales utiles à la gendarmerie*, 17^e éd., Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1909, p. 145.

26. Émile Richard, *La prostitution à Paris*, Paris, Librairie J.P. Baillière et fils, 1890, p. 144.

27. Le journal choisi, *Le Peuple*, journal de gauche et urbain, accorde une attention particulière aux classes populaires. Sur les 194 articles qui contiennent le mot « camisole » et qui couvrent une période de douze ans (1886-1898) 111 ont été retenus. Ont été exclues les références à la camisole de force se trouvant dans le roman que *Le Peuple* publie chaque jour sur sa première page, à la camisole en tant « chemisette », à la camisole de force concernant des événements en dehors de la Belgique, et les usages métaphoriques du mot.

déroulant exclusivement à l'asile sont très rares, à l'image d'un procès concernant une gardienne ayant frappé un patient camisolé. La plupart des articles relatent surtout des interventions policières²⁸. Celles-ci concernent principalement les hommes : sur notre corpus de 111 articles, seulement 7 concernent des femmes. Deux se voient mettre la camisole parce qu'elles s'opposent à la police, les autres sont camisolées pour se protéger d'elles-mêmes. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le seul accident avec une camisole est relaté. Il concerne une prostituée camisolée, laissée seule en cellule, qui est presque étranglée : « Ce n'est qu'à grand peine qu'on a pu la faire revenir à elle²⁹. » La très grande majorité des interventions concerne des hommes qui se rebellent contre l'autorité policière dans la rue. Schématiquement, on peut distinguer ceux qui sont identifiés comme fous, ceux qui sont en état d'ivresse, et tous les autres qui sont qualifiés de violents pour une multitude de raisons. La camisole n'est donc pas automatiquement une indication que la police considère la personne comme folle. Chaque commissariat en est vraisemblablement équipé et parfois les agents l'emportent en cas de rébellion prévisible ou lorsqu'ils sont appelés en renfort. L'extrait suivant est exemplaire : « Une véritable bagarre, à laquelle assistait plus de deux cents personnes, se produisit. Conduit au commissariat de police de la 4^e division, le plus jeune des prisonniers, pris d'une véritable rage, voulut briser le mobilier et l'on fut obligé de lui mettre la camisole de force pour le conduire à l'Amigo³⁰. »

28. Ceci n'est bien sûr pas un indice sur la fréquence de l'utilisation de la camisole puisque l'asile reste un espace fermé, non ouvert à la publicité, contrairement à l'intervention de la police dans l'espace urbain bruxellois. Sur les faits divers dans la presse, cf. Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle époque*, Paris, Fayard, 1995 ; Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III^e République à la Grande Guerre*, Paris, S. Arslan, 2004.

29. « Le règlement sur la prostitution », *Le Peuple*, mai 1887, p. 3.

30. *Le Peuple*, 26 octobre 1887, p. 3.

Objet policier de gestion de la violence dans la rue, la camisole est également employée en prison afin de contenir, là encore, des détenus dont le comportement représente un péril pour les surveillants. Au-delà de cette dimension sécuritaire, la camisole est aussi mentionnée au XIX^e siècle, de manière ambiguë, comme un moyen de sanction pour les détenus, « bien que non classée nommément au rang des punitions autorisées ». Le rédacteur de la circulaire ouvrant cette possibilité part en effet du principe qu'elle serait moins rigoureuse que la mise aux fers, quant à elle explicitement prescrite³¹. Ce jugement ne remporte cependant pas l'unanimité parmi les détenus ou l'opinion publique, comme en témoignent les vives réactions que l'on peut observer. L'utilisation de la camisole de force pour de jeunes détenues dans la colonie pénale de la Fouilleuse fait par exemple scandale à la fin du XIX^e siècle et conduit à un procès contre deux surveillantes accusées de voies de fait et de violence³². De même, les condamnés à mort de la bande à Bonnot résistent violemment : « La mort par la faim, plutôt que ce vêtement infamant³³ ! » et l'administration pénitentiaire finit par leur passer les fers, mieux acceptés. Son association avec la folie ainsi que le difficile manie-ment de cet objet expliquent sans doute que son utilisation dans l'arsenal pénitentiaire reste contestée.

Néanmoins, la camisole apparaît dans les inventaires des prisons, comme à Fontevault, et est aussi d'un usage répandu dans le quartier disciplinaire de la maison centrale de Rennes³⁴. Elle fait partie des moyens utilisés pour les « nécessités de la discipline

31. Règlement du 20 mai 1845, *Code des prisons, t. II. De 1846 à 1856*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, p. 15 (note infrapaginale).

32. « Affaire de la Fouilleuse », *La Presse*, 14 août 1892, p. 2.

33. *Le Petit Parisien*, 6 avril 1913, p. 2.

34. Elsa Génard, *À la peine. Une histoire sociale des interactions carcérales (France, années 1910 – années 1930)*, thèse d'histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021, p. 554-555, notamment à travers le cas particulier de Blanche C.

et de la sauvegarde du principe d'autorité³⁵ » en France ; on peut en faire usage « en cas de violence et de rébellion » en Belgique³⁶, même si elle n'entre pas dans l'arsenal habituel des punitions³⁷. Outre son rôle traditionnel de contrôle des crises nerveuses, elle figure bien dans les registres de rapports journaliers des surveillants-chefs, dans la section concernant les lieux de punition. Des observateurs mentionnent son usage punitif. Charles Perrier en 1898 écrit : « Avant 1882, le refus de marche était réprimé de la singulière façon qui suit : l'insubordonné était ficelé dans une camisole de force, puis les gardiens s'attelaient aux cordes et l'entraînaient. Le malheureux ne pouvait, sous ce bizarre accoutrement, suivre ses entraîneurs dans leur marche rapide et tombait sur le sol – cela s'appelait : ramasser un bouchon. Quelques coups de pied le remettaient sur ses jambes ; c'était le prix de sa maladresse³⁸. »

Les femmes détenues sont assez facilement camisolées, comme en témoignent les archives pénitentiaires, le reportage de Francis Carco sur les *Prisons de femmes*³⁹, ou encore une photographie prise par Henri Manuel lors de son passage à la prison de Montpellier⁴⁰ (voir ill. 1). En Belgique, les jeunes délinquantes placées par la Protection de l'enfance à « La Discipline », une institution pour jeunes filles de Bruges, en font les frais entre les années 1920 et 1950. Un rapport indique par exemple que la camisole a été mise 18 fois entre décembre 1948 et mai 1949, dont 7 fois à la même fille, le directeur déplorant qu'il s'agisse du

35. Charles Perrier, *La maison centrale de Nîmes. Ses organes, ses fonctions, sa vie. Emprisonnement et criminalité*, Paris, G. Masson, 1896, p. 133-134.

36. Ministère de la Justice, *Règlement général des prisons*, Bruxelles, 1905, p. 58, art. 191.

37. G.N., « Les prisons cellulaires en Belgique », *Revue générale*, 16^e année, t. 31, 1880, p. 756.

38. Charles Perrier, *op. cit.*, p. 125-126.

39. Francis Carco, *Prisons de femmes*, Paris, Éd. de France, 1933, p. 71-72.

40. Elsa Génard, *op. cit.*, p. 554.

seul moyen à sa disposition « pour garder l'avantage en certaines circonstances⁴¹ ».

La camisole est également appliquée, de manière spécifique, pour les condamnés à mort en France. Comme le rappelle encore dans les années 1950 une note ministérielle, ces détenus particuliers « n'ont plus rien à perdre », et « c'est une vérité d'expérience que de graves incidents se produisent dans le quartier des



Ill. 1. Détenue vêtue d'une camisole de force, Maison centrale de Montpellier. Photographie d'Henri Manuel, 1930. © Fonds ÉNAP – Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines.

41. Veerle Massin, « "La Discipline". Jeunes délinquantes enfermées, violence institutionnelle et réaction disciplinaire : une dynamique (Belgique, 1920-1970) », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], vol. 18, n° 1, 2014.

condamnés à mort en dépit de toutes les précautions qui y sont prises »⁴². Une circulaire de 1866 établit qu'ils doivent la porter, consacrant une pratique déjà en cours dans les années précédentes, avec l'objectif affiché d'éviter le suicide⁴³. Dès 1870, un contrordre survient. Un arrêté pris cette fois par le préfet de police de Paris souligne que pour répondre au « progrès des mœurs publiques », il faut dans la mesure du possible éviter de revêtir le condamné à mort de la camisole de force : « Cette mesure ne pourra désormais être appliquée qu'aux condamnés qui la rendraient indispensable par des actes de violence et de rébellion⁴⁴. » L'ambiguïté de l'usage effectif de la camisole apparaît dans cette phrase : il s'agit, certes, avant tout, d'assurer la sécurité de la surveillance, mais cela ouvre aussi un espace pour un possible usage punitif. L'arrêté de 1870 ne concerne cependant que Paris, et, de fait, la circulaire de 1866 est jusqu'en 1949 le seul texte disponible encadrant le régime pénitentiaire des condamnés à mort. Mais la camisole de force, associée au « régime impérial⁴⁵ », tombe en désuétude un peu partout. Elle est remplacée de plus en plus souvent par des entraves ou des menottes lors de la période d'instruction du recours gracieux, même si l'abandon n'est pas partout effectif : en 1925, Henri Olivier cumule encore chaînes aux pieds et camisole, cependant celle-ci est aménagée afin de n'entraver que les avant-bras et de lui permettre d'utiliser ses mains pour jouer aux cartes avec ses

42. Note sur le régime pénitentiaire des condamnés à mort, s.d. (mais sans doute de 1954 étant donné son contenu et son positionnement dans la liasse), Archives nationales, 19960136/36.

43. Circulaire du 12 avril 1866, *Code des prisons, t. IV. De 1862 à 1869*, Paris, Librairie administrative de Paul Dupont, 1870, p. 264.

44. Ludovic Pichon, *Code de la guillotine. Recueil complet de documents concernant l'application de la peine de mort en France et les exécuteurs des hautes-œuvres*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1910, p. 63.

45. Jules Uhry, « Le régime de la camisole de force. Il a été établi par l'Empire. Depuis il était tombé en désuétude », *L'Humanité*, 8 avril 1913, p. 2.



Ill. 2. La « camisole chimique » – c'est-à-dire les neuroleptiques – fait aussi son entrée dans le milieu pénitentiaire où son utilisation est interrogée, comme dans ce numéro du *Journal du Comité d'action des prisonniers* (n° 58, novembre 1978) avec un article intitulé « Les Q.H.S. "Quartier de haute sécurité" en camisole chimique ».

gardiens⁴⁶. Si la camisole est moins présente en cellule, les condamnés à mort continuent d'en être revêtus, soit lors du transport du palais de justice à la prison, juste après le verdict, moment particulièrement surveillé car susceptible d'entraîner des explosions de rage, soit au moment crucial de l'exécution,

46. « Olivier "le Tigre" ne tuera plus ! », *L'Égalité (de Roubaix et Tourcoing)*, 24 mars 1925, p. 1.

lors du transport parfois assez long de la prison à la place publique où est dressée la guillotine. Elle n'est définitivement retirée qu'une fois le condamné remis à l'exécuteur, qui utilise un autre mode de contrainte, avec des liens et des courroies, permettant de dégager nettement le cou du condamné.

En 1937, enfin, une nouvelle circulaire, applicable à l'ensemble des détenus et pas seulement aux condamnés à mort, réserve l'usage de la camisole aux seuls cas pathologiques, « lorsque l'agitation d'un détenu paraîtra avoir pour cause l'aliénation mentale⁴⁷ », sous le contrôle d'un médecin. D'autres moyens sont mobilisés pour calmer des détenus agités. Alors que le port des fers est lui aussi remis en question, et finalement abrogé en 1953, entraves et menottes apparaissent désormais dans les quartiers de condamnés à mort comme un substitut suffisant pour contrôler les actes de violence et pour punir⁴⁸ ; piqûres de calmants et absorption de cachets permettent de calmer les plus excités⁴⁹. La camisole n'est dès lors plus mentionnée pour les condamnés à la peine capitale, même au moment de l'exécution, d'autant plus qu'à partir de 1939 celle-ci a désormais lieu à l'intérieur des prisons. Sans disparaître complètement des prisons ordinaires (voir ill. 2), la camisole devient surtout un instrument

47. Circulaire du 27 octobre 1937, citée par Jean Pinatel, *Traité élémentaire de science pénitentiaire et de défense sociale, législation pénitentiaire, administration pénitentiaire, régime pénitentiaire, problèmes de défense sociale*, Melun, Impr. administrative, 1950, p. 54.

48. En effet, alors que fers et entraves sont progressivement supprimés de la surveillance en cellule, une note établit que « les condamnés à mort de ces établissements seront avertis que cette mesure de bienveillance peut à tout moment leur être retirée ». Note du Directeur de l'administration pénitentiaire, 7 juin 1951, Archives nationales, 19960136/37. Dans une des rares notifications explicites de punition à l'égard de trois condamnés à mort, le directeur de la Santé applique ainsi des amendes et des mises aux entraves. Rapport au directeur de la circonscription pénitentiaire, 15 octobre 1951, Archives nationales, 19960136/53.

49. Cf. la lettre du surveillant-chef de la maison d'arrêt de Montluc au directeur des prisons de Lyon, au sujet du comportement en détention de Slimane Benchelloug, 28 avril 1960. Archives nationales, 19960136/36.

d'appoint très ponctuel dans la gestion des détenus, alors que commencent à se développer des espaces intermédiaires entre peine et soin, afin de gérer les détenus violents et agités dans des unités dédiées aux « malades difficiles »⁵⁰.

Une contrainte économique ?

Fréquemment faite de toile, parfois aussi de cuir, la camisole de force a été conçue pour remplacer les sangles en métal. Son apparence « douceur » explique pourquoi, au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle, son utilisation est parfois différenciée selon le genre. Un rapport parlementaire sur les prisons françaises de 1873, par exemple, souligne que la camisole de force est davantage utilisée pour ces raisons pour les femmes que pour les hommes⁵¹. L'objet lui-même est caractérisé par une grande hétérogénéité. Concrètement, il s'agit d'une veste fermée, avec des boutons ou des cordes au dos et de longues manches qui peuvent être attachées derrière le dos. Certains gilets de force recouvrent également la tête, d'autres immobilisent les jambes. Parallèlement, de plus petits gilets de protection apparaissent, tels que des gants en cuir pour bloquer les mains et éviter les égratignures ou des sous-vêtements pour empêcher la masturbation. Certaines camisoles de force sont munies d'un dispositif qui fixe les patients directement à leur lit.

La fabrication de la camisole reste peu connue. Il est fort probable que de nombreuses institutions fabriquent elles-mêmes leurs camisoles. Ainsi dans le budget de l'asile de

50. Véronique Fau-Vincenti, *Le baigne des fous. Le premier service de sûreté psychiatrique 1910-1960*, Paris, La Manufacture de livres, 2019 ; Camille Lancelevée, Gaëtan Cliquennois, Frédéric Dugué, Yves Cartuyvels & Marc Bessin, « Ce que la dangerosité fait aux pratiques : entre soin et peine, une comparaison Belgique-France », *Les Cahiers de la Justice*, 2013/1, p. 104.

51. Commission d'enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, *Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires*, Paris, Cerf et fils, 1873, p. 44.

Maréville en Meurthe-et-Moselle, l'achat de toile pour des camisoles de force apparaît dans les comptes annuels⁵². Que ce soit dans le but d'assurer une certaine autarcie à l'institution, de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'asile ou dans un souci thérapeutique, le rôle des ateliers de couture, surtout dans les asiles pour femmes, est prédominant⁵³. À l'asile-clinique de Bruges, destiné aux jeunes femmes, les internées produisent des camisoles qui servent ensuite à les enfermer⁵⁴. Cette dispersion explique que les modèles soient peu standardisés et s'inscrivent dans des contextes locaux bien précis. À côté de cette production réalisée à l'intérieur même des lieux d'enfermement existe aussi une production artisanale qui apparaît à travers les catalogues médicaux. Dans *La Lancette française, gazette des hôpitaux civils et militaires*, un certain Dr Nicole publie régulièrement entre 1837 et 1843 des annonces pour les camisoles de force, à côté de lits de fer et de béquilles. À la fin du XIX^e siècle, plusieurs brevets sont déposés concernant les « costumes de fous », notamment par la société Matray, Schmittbuhl & C^{ie}. La maison Drapier, à Paris, spécialisée dans la fabrication de bandages et ceintures, dispose au début du XX^e siècle d'une camisole de force dans son catalogue. Elle offre trois modèles : « corsage de force ne prenant que le buste et les bras » à 28 F., « camisole de force complète prenant le buste, les bras et les jambes avec lien en croix » à 35 F., « maillot en forte toile pour délirants, agités inconscients, modèle du Dr Marie » à 100 F. Sur la même page, l'appareil contre l'onanisme (une sorte de ceinture de chasteté) le moins cher coûte 100 F., une paire de gants

52. Léon Mirman, *Préfecture du département de Meurthe-et-Moselle*, Nancy, Imprimerie Berger-Levrault, 1916, p. 136.

53. Sophie Richelle, *Les « folles » de Bailleul. Expériences et conditions d'internement dans un asile français (1880-1914)*, Bruxelles, Université des femmes, 2014, p. 78.

54. Veerle Massin, *Protéger ou exclure ? L'enfermement des « filles perdues » de la Protection de l'enfance à Bruges (1922-1965)*, thèse d'histoire, Université catholique de Louvain, 2011, p. 328.

10 F⁵⁵. Dans l'entre-deux-guerres, ces objets ont disparu des catalogues de la maison Drapier. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette disparition : autre lieu de fabrication, moindre utilisation. On peut supposer qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, la plupart des asiles avaient des camisoles de force. Compte tenu des prix relativement élevés, il est toutefois fort improbable que la norme proposée par le médecin français Bouchardat – 10 camisoles pour 100 patients – ait été respectée⁵⁶.

La matérialité de l'objet, jugée initialement avantageuse par rapport à d'autres matériaux comme le métal, devient rapidement problématique. L'humidité rend la camisole lourde. Les frottements, dus entre autres à la transpiration, créent des problèmes de peau. L'immobilisation des mains, outre les problèmes de dépendance, cause des complications liées à l'hygiène : les patients ne pouvaient pas se moucher le nez ou aller aux toilettes par eux-mêmes. Si la camisole permet à court terme de résoudre des problèmes de comportement par l'immobilisation, elle entraîne rapidement d'autres difficultés dans la gestion des corps ainsi enfermés.

Porter la camisole

La camisole est un objet encombrant : dans une approche latourienne qui concède une certaine *agency* aux objets, on pourrait même affirmer que la camisole relève du *Eigensinn*⁵⁷.

55. *Catalogue de la maison Drapier : bandages herniaires, ceintures – bas pour varices, accessoires*, Paris, 1911, p. 52.

56. A. Bouchardat, « Mémoire sur l'hygiène des hôpitaux et hospices civils de Paris », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1837, vol. 17, p. 71.

57. Alf Lüdtke, « Geschichte und Eigensinn », in Berliner Geschichtswerkstatt (dir.), *Alltagskultur, Subjektivität und Geschichte. Zur Theorie und Praxis von Alltagsgeschichte*, Münster, Westfälisches Dampfboot, 1994, p. 139-153 ; Thomas Lindenberger et Alf Lüdtke, « *Eigensinn* : espaces d'action et pratiques de domination », *Le Mouvement Social*, 2020/4 (n° 273), p. 67-89.

Cet objet n'est guère maniable et implique certains coûts, en termes de mise en place, de risque, de surveillance accrue, de savoir-faire à acquérir. Cela explique que son utilisation reste assez rare, très loin de l'omniprésence que l'objet a acquis dans l'imaginaire de la psychiatrie et de l'enfermement. Si la « mise sous camisole » se résume souvent à trois mots dans un registre ou un dossier de patient, il s'agit d'une pratique qui nécessite un savoir-faire particulier, peu maîtrisé par les médecins, alors que ceux-ci sont, du moins dans les textes normatifs, chargés d'en réglementer l'administration.

Ce savoir-faire est plutôt celui d'un personnel expérimenté⁵⁸. Mettre une camisole nécessite au moins deux gardiens, alors qu'il faut maîtriser la personne agitée, mais également souvent d'autres patients (ou détenus). Le moment le plus difficile survient lorsqu'il faut faire passer les bras du patient – par définition récalcitrant – par les manches. L'aliéniste français Emmanuel Régis propose la technique suivante : « Le meilleur procédé consiste à passer soi-même les deux bras au rebours dans les manches de la camisole, et d'aller ainsi, par l'ouverture des épaules, au-devant des mains du malade, qu'on entraîne dans les siennes en sortant par la même voie, pendant qu'un aide, placé derrière le malade, tire à soi le corps de la camisole qu'il lui lace sur le dos⁵⁹. » La violence que peut impliquer cette méthode ressort d'une autopsie ordonnée par le tribunal correctionnel de Tours à la suite d'une mise en camisole ayant conduit à la mort du patient : « La présence de sillons caractéristiques au-devant du cou, les contusions et ecchymoses des bras et de la région dorsale,

58. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, le personnel soignant est essentiellement composé de personnes peu ou pas qualifiées et/ou de sœurs et frères de congrégations religieuses : Benoît Majerus, « Surveiller, punir et soigner ? Pratiques psychiatriques en Europe de l'Ouest du XIX^e siècle aux années 1950 », *Histoire, médecine et santé*, 2015, vol. 7, p. 51-62.

59. Emmanuel Régis, *Manuel pratique de médecine mentale*, op. cit., p. 463.

la vaste empreinte parcheminée de la région antéro-latérale de la cuisse gauche [montre] que Méchin, terrassé, a été maintenu, pendant plusieurs minutes, étendu sur le ventre, la face comprimée et écrasée sur le sol; et qu'une occlusion plus ou moins complète des orifices respiratoires a été la conséquence des manœuvres⁶⁰. »

Dans le Paris des années 1890, des sociétés de service de soin offrent d'ailleurs à des familles qui ne peuvent ou ne veulent pas le faire elles-mêmes⁶¹ d'appliquer « entraves et camisoles de force ». Une fois la manœuvre effectuée, le camisolé nécessite néanmoins d'être surveillé afin d'éviter des incidents mortels. Régulièrement des cas de strangulation apparaissent dans la presse ou dans les discussions des conseils communaux qui chapeautent les asiles⁶². À plusieurs reprises, des familles demandent des indemnités à la suite d'accidents⁶³.

* * *

Dans les premières pages de *Understanding Material Culture*, le sociologue Ian Woodward soutient que « les objets ont un pouvoir symbolique parce qu'ils ont une place⁶⁴ ». La camisole de force a sans aucun doute une très forte valeur symbolique, résultant d'une place fermement ancrée dans l'histoire de la

60. « Cour de Cassation (Ch. crim). – 13 juillet 1905 », *Revue des établissements de bienfaisance*, 1905, p. 370-379.

61. « Société générale des infirmiers infirmières », in *Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500 000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers*, Paris, Firmin Didot et Bottin réunis, 1894, p. 1472.

62. Par exemple : « Assistance publique n° 174 », in *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, Paris, 1949, p. 735.

63. Par exemple : *Recueil des arrêts du Conseil d'État*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925, p. 1052.

64. Ian Woodward, *Understanding Material Culture*, Los Angeles, Sage Publications, 2007, p. 66.

psychiatrie : elle y est toujours justifiée par la nécessaire protection des patients. Cet instrument a toutefois une place dans d'autres institutions contemporaines. En dehors de l'univers hospitalier, son utilisation est souvent perçue comme un signe d'infamie. La camisole devient donc également une façon d'analyser les hiérarchies qui sont faites entre les institutions par le personnel mais aussi par les institués.

Dans l'histoire de la santé mentale, la tension entre punition et traitement se renouvelle dans les années 1950, lorsque les neuroleptiques, souvent qualifiés de « camisole chimique », font leur apparition et circulent à leur tour entre les différents espaces d'enfermement, afin de calmer les « agités » et de faciliter la surveillance, entraînant un déclin de la camisole. L'encadrement juridique de plus en plus ferme de l'emploi de la contention (avec des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et, en France, du Conseil constitutionnel) contraste cependant avec son usage accru ces dernières années, qu'il faudrait lire comme un symptôme de la dégradation des conditions actuelles d'hospitalisation en psychiatrie⁶⁵.

Benoît Majerus et Nicolas Picard

65. Christophe Bittolo, « La camisole ne va pas de soi ! Note sur l'actualité de la contention et de l'isolement en psychiatrie », *Connexions*, n° 110, 2018/2, p. 183-190. La contention dont il est question ici n'est pas l'usage de la camisole, malgré le titre de l'article, mais le fait d'attacher des patients au lit. L'usage de la camisole semble donc bien révolu.